

Niveau :	<b>DUT 1</b>					Année 1
Domaine :	SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ					<b>DUT1</b>
Mention :	<b>GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE</b>					
Volume horaire étudiant :	147,5 h	386,5 h	373,5 h		2 semaines	<b>907,5 h</b>
Formation dispensée en :	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Période d'observations en entreprise	Total (hors entreprise)
	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		3Gr TD ; 6Gr TP, 9Gr TPR	

**Contacts :**

Responsable de formation	Scolarité – Secrétariat pédagogique
<p>Chef de département</p> <p>Jean-Pierre Le Maître Professeur Agrégé de Génie Mécanique 03.80.39.64.91 <a href="mailto:gmp-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr">gmp-dir@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a></p>	<p>Responsable de la scolarité Dante PARINI 03.80.39.64.10</p> <p>Suivi GMP 03.80.39.65.39 <a href="mailto:scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr">scolarite@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a></p> <p>Secrétariat pédagogique 03.80.39.64.90 <a href="mailto:gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr">gmp-sec@iut-dijon.u-bourgogne.fr</a></p>
Composante(s) de rattachement :	<p>IUT DIJON-AUXERRE <b>Département GMP</b> Boulevard docteur Petitjean B.P. 17867 21078 DIJON Cedex</p>

**Objectifs de la formation et débouchés :**

Objectifs :

Le diplômé des départements Génie Mécanique et Productique (GMP) des IUT est un généraliste de l'industrie mécanique. Il est capable de participer aux étapes qui conduisent de l'expression du besoin au produit (analyser, modéliser, concevoir, industrialiser, organiser et communiquer, produire, valider).

Il s'insère dans les équipes spécialisées ou polyvalentes des services et départements industriels.

L'accès à la formation du DUT Génie Mécanique et Productique s'adresse aussi bien à des titulaires de baccalauréat scientifique ou technologique qu'à une reprise d'études dans le cadre de Validations d'Acquis.

L'enseignement en I.U.T. GÉNIE MÉCANIQUE ET PRODUCTIQUE est conçu de manière à favoriser l'insertion de l'étudiant dans la vie active en maintenant un contact permanent avec des spécialistes de la profession et en concrétisant l'enseignement théorique par des travaux pratiques et réalisations (étude de prototypes, travaux de série, jeu d'entreprise, manipulations et utilisation de machines et matériels industriels). Toutefois, la possibilité de poursuite d'études courtes ou longues reste largement possible.

#### Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Les Diplômés Universitaires de Technologie «Génie Mécanique et Productique » ont leur place : •  
au sein d'équipes autonomes ou polyvalentes,

- dans les bureaux d'études de conception, d'outillage ou d'installation,
- dans les services et laboratoires de contrôles, d'essais,
- dans les services de préparation du travail, d'organisation de la production, d'analyse de la valeur,
- dans les ateliers de production, aux postes de coordination, de gestion, d'entretien,
- dans les services techniques divers ainsi que dans les équipes d'achat, de vente, d'après-vente, dans les ateliers des divers secteurs économiques mettant en œuvre des équipements mécaniques.

Le Diplôme Universitaire de Technologie est un diplôme national reconnu dans les classifications de la convention collective de la métallurgie et des services publics (TELECOM, S.N.C.F.).

Le DUT permet les poursuites d'études :

En premier cycle universitaire : licence de Sciences de la Production Industrielle,

Vers de nombreuses licences Professionnelles dont une est ouverte à l'I.U.T. de DIJON (Conception 3D avancée et Calculs de Structures).

En écoles d'ingénieurs : INSA, ENSAM, Université de Technologie (Compiègne, Belfort, Troyes), ITII....

#### Compétences acquises à l'issue de la formation :

Le diplômé des départements Génie Mécanique et Productique (GMP) des IUT est un généraliste de l'industrie mécanique. Il est capable de participer aux étapes qui conduisent de l'expression du besoin au produit (analyser, modéliser, concevoir, industrialiser, organiser et communiquer, produire, valider).

#### Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

A la fin de la première année, l'étudiant du département GMP aura acquis des compétences de base dans les domaines de la conception, CAO, production, automatisme, mécanique, DDS, matériaux et organisation de la production. Ces connaissances seront approfondies en deuxième année.

---

### **Modalités d'accès à l'année de formation :**

Le recrutement s'effectue sur examen de dossier présenté par les élèves de terminale ou les titulaires du Baccalauréat.

Baccalauréats conseillés : S (SVT, Maths, SI), STI2D. L'admission par validation des acquis est possible.

Les candidatures sont examinées par une commission d'admission qui détermine les aptitudes des candidats. Il convient de fournir à cette commission tous les éléments d'appréciation nécessaires et notamment les notes et bulletins se rapportant à la scolarité antérieure du candidat. La commission se réunit en juin.

Pour déposer un dossier de candidature connectez-vous sur le site : <http://www.admission-postbac.fr/>

Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (03.80.39.51.80)

## Organisation et descriptif des études :

Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

### SEMESTRE 1

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Intitulé de l'UE1 Concevoir : découverte	Conception Mécanique	7,5	10,5	40	58	4	CC	1,5	2,5	4
	DDS	7,5	16	4	27,5	2	CC	1,5	0,5	2
	Mécanique	8	16	4	28	2	CC	1,5	0,5	2
	SDM	9	10	10	29	2	CC	1	1	2
<b>TOTAL UE</b>		<b>32</b>	<b>52,5</b>	<b>58</b>	<b>142,5</b>	<b>10</b>		<b>5,5</b>	<b>4,5</b>	<b>10</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Intitulé de l'UE2 Industrialiser et gérer : découverte	Production	4,5	10	28	42,5	3	CC	1	2	3
	Méthodes	7,5	16	8	31,5	2,5	CC	1,5	1	2,5
	Métrologie	3	4	8	15	1	CC	0,5	0,5	1
	EEA	2	12	12	26	2,5	CC	1,5	1	2,5
<b>TOTAL UE</b>		<b>17</b>	<b>42</b>	<b>56</b>	<b>115</b>	<b>9</b>		<b>4,5</b>	<b>4,5</b>	<b>9</b>

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
Intitulé de l'UE3 Méthodologie	Mathématiques	1,5	34	3	38,5	2,5	CC	2	0,5	2,5
	Expression-Communication	1	14	10,5	25,5	2	CC	1	1	2
	Projet Personnel et Professionnel	6	2	7	15	1	CC	0,5	0,5	1

	Anglais	0	15	12	27	2,5	CC	2	0,5	2,5
	Méthodologie et aide individualisée	1,5	0	16	17,5	1	CC	0	1	1
	Informatique	2	10	13,5	25,5	2	CC	1	1	2
<b>TOTAL UE</b>		12	75	62	149	11		6,5	4,5	11
<b>TOTAL S1</b>		<b>61</b>	<b>169,5</b>	<b>176</b>	<b>406,5</b>	<b>30</b>		<b>16,5</b>	<b>13,5</b>	<b>30</b>

**SEMESTRE 2**

UE1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
	Conception	8	12	36	56	3	CC	1	2	3
<b>Intitulé de l'UE1</b> Concevoir : bases	Mécanique									
	DDS	7,5	16	4	27,5	2	CC	1,5	0,5	2
	Mécanique	18	34	4	56	3	CC	2,5	0,5	3
	SDM	15	14	14	43	2	CC	1,5	0,5	2
<b>TOTAL UE</b>		48,5	76	58	182,5	10		6,5	3,5	10

UE2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
<b>Intitulé de l'UE2</b> Industrialiser et gérer : bases	Production	8	12	40	60	2,5	CC	1	1,5	2,5
	Méthodes	6	12	12	30	1,5	CC	1	0,5	1,5
	Métrologie	6	8	16	30	1,5	CC	0,5	1	1,5
	EEA	6	20	20	46	2,5	CC	1,5	1	2,5
<b>TOTAL UE</b>		26	52	88	166	8		4	4	8

UE3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type évaluation <sup>(1)</sup> (Session unique)	Coeff Contrôle Continu CM/TD	Coeff Contrôle Continu TP	Total coeff
<b>Intitulé de l'UE3</b> Compétences transversales : outils, méthodes	Mathématiques	0	42	3	45	3	CC	2,5	0,5	3
	Expression-Communication	0	14	10,5	24,5	2	CC	1	1	2
	Projet Personnel et Professionnel	2	4	6	12	1	CC	0,5	0,5	1
	Anglais	0	15	12	27	2	CC	1	1	2

	Organisation et Pilotage Industriel : Conduite de projet	10	14	20	44	2	CC	1	1	2
	Période d'observation en entreprise	2 semaines				2	CC		2	2
<b>TOTAL UE</b>		12	89	51,5	152,5	12		6	6	12
<b>TOTAL S2</b>		<b>86,5</b>	<b>217</b>	<b>197,5</b>	<b>501</b>	<b>30</b>		<b>16,5</b>	<b>13,5</b>	<b>30</b>

(2) : travail personnel étudiant

### Modalités de contrôle des connaissances :

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université [http://www.u-bourgogneformation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogneformation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

#### **Sessions d'examen**

La session est unique et proposée en contrôle continu.

**Règles de validation et de capitalisation :** Extrait de l'Arrêté du 3 août 2005

#### CAPITALISATION :

**Art. 19.** – Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne. L'acquisition de l'unité d'enseignement emporte l'acquisition des crédits européens correspondants. Toute unité d'enseignement capitalisée est prise en compte dans le dispositif de compensation, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres unités d'enseignement.

Dans le cas de redoublement d'un semestre, si un étudiant ayant acquis une unité d'enseignement souhaite, notamment pour améliorer les conditions de réussite de sa formation, suivre les enseignements de cette unité d'enseignement et se représenter au contrôle des connaissances correspondant, la compensation prend en compte le résultat le plus favorable pour l'étudiant.

#### VALIDATION :

**Art. 20.** – La validation d'un semestre est acquise de droit lorsque l'étudiant a obtenu à la fois :

- Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement ;
- b) La validation des semestres précédents, lorsqu'ils existent.

Lorsque les conditions posées ci-dessus ne sont pas remplies, la validation est assurée, sauf opposition de l'étudiant, par une compensation organisée entre deux semestres consécutifs sur la base d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 et d'une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 dans chacune des unités d'enseignement constitutives de ces semestres. Le semestre servant à compenser ne peut être utilisé qu'une fois au cours du cursus.

En outre, le directeur de l'IUT peut prononcer la validation d'un semestre sur proposition du jury. La validation de tout semestre donne lieu à l'obtention de l'ensemble des unités d'enseignement qui le composent et des crédits européens correspondants.

Précisions :

**Art. 16.** – L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Le règlement intérieur adopté par le conseil de l'IUT définit les modalités d'application de cette obligation.

Activités sportives :

Un étudiant en DUT ayant des activités sportives dans le cadre du SUAPS peut bénéficier d'une bonification dans la limite de 5 %. Cette bonification est intégrée dans le calcul de la moyenne. Tout étudiant - y compris les sportifs de haut niveau - désirant bénéficier du "bonus sport" doit prendre contact avec le SUAPS, seul organisme habilité à conférer et apprécier une bonification.